



**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission des archives

**ARCHIVES
DES
SERVICES DU PREMIER MINISTRE**

REFORME DE L'ETAT

**État thématique des versements
conservés aux Archives nationales**

PARIS
2021

SOMMAIRE

ORGANISMES AYANT PRECEDE LA DIRECTION INTERMINISTERIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (DITP) ET LA DIRECTION INTERMINISTERIELLE DU NUMERIQUE (DINUM)	3
CENTRE D'ENREGISTREMENT ET DE REVISION DES FORMULAIRES ADMINISTRATIFS (CERFA) (1966-1998)	4
COMMISSION POUR LA SIMPLIFICATION DES FORMALITES (COSIFORME PUIS COSIFORM, 1983-1998).....	6
COMMISSARIAT A LA REFORME DE L'ÉTAT (1995-1998).....	7
COMMISSION POUR LES SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES (COSA) (1998-2003) PUIS DELEGATION AUX USAGERS ET AUX SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES (DUSA) (2003-2005)	9
DELEGATION A LA MODERNISATION DE LA GESTION PUBLIQUE ET DES STRUCTURES DE L'ÉTAT (DMGPSE) (2003-2005).....	11
DIRECTION GENERALE DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT (DGME) (2005-2012).....	13
SECRETARIAT GENERAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE (SGMAP) (2012-2017).....	16
COMITE CONSULTATIF POUR LA REVISION DE LA CONSTITUTION (COMITE OU COMMISSION VEDEL) (1992-1993)	18
COMMISSION DE RENOVATION ET DE DEONTOLOGIE DE LA VIE PUBLIQUE (DITE « COMMISSION JOSPIN ») (2012)	19
COMMISSION INTERMINISTERIELLE CHARGEE DE SUIVRE L'APPLICATION DES MESURES DE DECONCENTRATION (COMMISSION IEHLE) (1972-1979).....	20
MISSION RELATIVE A L'ORGANISATION DES ADMINISTRATIONS CENTRALES (MODAC) (1983-1989)	22
MISSION SUR LES RESPONSABILITES ET L'ORGANISATION DE L'ÉTAT (MISSION PICQ) (1993-1994)	23

ORGANISMES AYANT PRECEDE LA DIRECTION INTERMINISTERIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE (DITP) ET LA DIRECTION INTERMINISTERIELLE DU NUMERIQUE (DINUM)

De nombreux organismes en charge de la réforme ou de la modernisation de l'Etat se sont succédé, parmi lesquels, depuis les années 1980 :

- le Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (1966-1998)
- le Commissariat à la réforme de l'État (CRE) (1995-1998)
- la Délégation interministérielle à la réforme de l'État (DIRE, 1998-2003) (qui était administrativement liée à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique – DGAFP)
- la Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE, 2003-2005)
- l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE) (2003-2005)
- la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA) (2003-2005)
- la Direction générale de la modernisation de l'Etat (DGME) (2005-2012), issue de la fusion des organismes précédents
- le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) (2012-2017)

Par décret du 20 novembre 2017, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) a été scindé en deux et remplacé par :

- la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), désormais rattachée au ministre de l'Action et des comptes publics à Bercy, puis à la ministre de la Transformation et de la fonction publique
- et la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), qui continue à être rattachée au Premier ministre

Par décret du 25 octobre 2019, la DINSIC est devenue la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Son rattachement au Premier ministre a été maintenu.

Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA) (1966-1998)

La circulaire du Premier ministre en date du 18 juillet 1966 relative à l'harmonisation générale de tous les questionnaires et formulaires administratifs, crée le CERFA (Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs). Son rôle consiste à harmoniser et, si possible, à simplifier les formulaires utilisés par les administrations dans leur relation avec le public. Ce service doit, entre autres tâches :

- collecter tous les questionnaires, déclarations et formulaires ;
- analyser tous les formulaires recueillis
- rechercher des double emplois, des mandes apparemment identiques mais utilisant des définitions légèrement différentes, des demandes identiques exigés par des services différents à des dates diverses
- négocier avec les services intéressés, y compris les organismes parapublics placés sous la tutelle des services, pour tenter d'harmoniser ou de simplifier les formulaires ou aménager leurs circuits de collecte.

La mention du numéro d'enregistrement figure obligatoirement sur tous les questionnaires non statistiques, déclarations et formulaires utilisés par les administrations publiques dans leurs relations avec le public.

Le décret du 16 novembre 1976 confirme le rôle du CERFA et rappelle l'obligation, pour les administrations publiques, d'enregistrer les formulaires administratifs et les projets de questionnaires élaborés par leurs services ou par ceux des organismes placés sous leur tutelle. Elle s'applique à tous les documents (nouveaux ainsi que ceux qui font l'objet d'une refonte ou d'un remaniement). Ces exceptions sont aussi prévues pour les questionnaires statistiques de l'INSEE et les documents n'étant pas destinés au public. L'idée a été de toujours répertorier tous les documents mis en service en vue d'assurer leur harmonisation et leur simplification.

La principale innovation du décret, outre le fait de promouvoir l'enregistrement et la révision des formulaires administratifs au rang de règlement, a été le rattachement du CERFA au Secrétariat général du Gouvernement. Ainsi chaque département ministériel doit établir un rapport annuel établissant le bilan des créations, révisions, suppressions et simplifications de ces propres formulaires.

Le CERFA a été supprimé par décret du 2 décembre 1998, et ses missions ont été transférées à la Commission pour les simplifications administratives (COSA), puis à la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA) en 2003.

En revanche, les numéros d'ordre CERFA pour les formulaires administratifs et l'obligation pour les administrations de l'Etat de transmettre leurs projets de formulaires pour enregistrement ont été maintenus, sous la responsabilité de la DGME, puis du SGMAP. Depuis 2007, la transmission ou l'annonce d'une modification ou d'une suppression de formulaire s'effectue par une téléprocédure en ligne sur www.homologation.cerfa.gouv.fr. Le tout doit s'effectuer à droit constant : un nouveau formulaire doit s'accompagner de la suppression d'un formulaire existant.

19780063

art 1-22¹ : exemplaires des formulaires annulés employés dans les administrations (classement par département ministériel).

métrage : 2

20040259

art 6-7 : activités du centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA). 1979-1998.

Art 8-29 : homologation de formulaires (classement par ministère et organisme). 1966-2002.

métrage : 10

¹ Les articles 23-24, retournés en communication administrative en 1979, ont été considérés comme sortie définitive par les AN en 2009.

Commission pour la simplification des formalités (COSIFORME puis COSIFORM, 1983-1998)

La Commission pour la simplification des formalités incombant aux entreprises a été instituée par décret du 18 juillet 1983. Elle est transformée par le décret du 18 décembre 1990 en Commission pour la simplification des formalités (COSIFORM).

Présidée par le Premier ministre, elle comprenait un vice-président exerçant les fonctions du président en l'absence de celui-ci, des représentants des ministères et dix personnalités nommées en raison de leurs compétences en matière de formalités administratives ou de relations entre les administrations et les usagers. Ses membres étaient nommés pour trois ans par décret du Premier ministre.

La COSIFORM était placée sous l'autorité directe du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce et de l'Artisanat, par délégation du Premier ministre, pour tous les dossiers relatifs aux formalités incombant aux entreprises.

Elle avait compétence pour étudier toute question relative aux formalités qui incombent aux usagers, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, ainsi que toute question relative à la simplification des procédures et échanges d'informations institués par les services de l'Etat. Elle coordonnait l'activité des instances de l'Etat compétentes en matière de formalités administratives ou d'échanges d'informations avec les usagers. Elle coordonnait l'activité des Centres de formalités des entreprises, les informait et précisait leurs modalités d'action.

Elle publiait un rapport annuel. Elle pouvait décider de rendre publics les avis et recommandations qu'elle émettait.

Elle est remplacée par la Commission pour les simplifications administratives (COSA) par décret du 2 décembre 1998.

20110167

Dossiers de Jean Prada, vice-président de la Commission pour la simplification des formalités administratives (COSIFORM). 1983-1997

Art. 1-2 : Vice-présidence de la Commission pour la simplification des formalités administratives incombant aux entreprises (COSIFORME) puis de la Commission pour la simplification des formalités administratives (COSIFORM). 1986-1997

Art. 3 : Expertise du conflit social de l'entreprise Peugeot. 1983

Art. 4 : Présidence de chambre à la Cour des comptes. 1992-1993

Métrage : 1

Commissariat à la réforme de l'État (1995-1998)

Le Commissariat à la réforme de l'Etat a été institué par le décret du 13 septembre 1995 relatif au comité interministériel pour la réforme de l'Etat et au Commissariat à la réforme de l'Etat.

Il fut chargé des missions suivantes :

- proposer les conséquences à tirer de l'évolution des missions de l'Etat sur l'organisation et le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics;
- animer et coordonner les travaux des organismes et services relevant du Premier ministre ayant pour objet d'améliorer les relations entre les services publics et leurs usagers; il propose les suites à tirer de leurs recommandations;
- proposer les réformes tendant à l'amélioration des procédures de décision publique;
- être associé, à sa demande, à la préparation des textes législatifs et réglementaires ayant une incidence sur l'organisation et le fonctionnement des services publics;
- veiller à la prise en compte par les administrations des conséquences des nouvelles technologies, notamment de l'information, sur leur fonctionnement et leur organisation;
- faire des propositions sur les suites à tirer, en ce qui concerne la réforme de l'Etat, des travaux du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes, du Médiateur de la République, du Commissariat général du Plan, de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et des inspections générales.

Le Commissariat à la réforme de l'Etat fut remplacé en 1998 par la Délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (décret du 8 juillet 1998), elle-même remplacée en 2003 par la Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat (DMGPSE).

20020112

Commissariat à la réforme de l'État (CRE).

art 1 : interventions publiques concernant la réforme de l'État, création et rapports d'activité du CRE. 1996-1997

art 2-8 : préparation et mise en œuvre de la réforme de l'État et des services publics : réorganisation de l'administration centrale et des services déconcentrés, plan triennal de réforme de l'État, comités interministériels des 29 mai et 28 novembre 1996. 1995-1998

art 9-11 : dossiers par affaires : simplifications administratives, délocalisations publiques, établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels, fondation du patrimoine, direction de l'architecture et de l'urbanisme, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, comité interministériel de la sécurité routière, réforme de la sécurité sanitaire, mission sur les responsabilités et l'organisation de l'État. 1994-1998

métrage : 4

20060287

art 1 : organisation et orientations des activités du Commissariat à la réforme de l'État (CRE). 1994-1999

art 1 (suite)-6 : plan triennal de réforme de l'État, commission de modernisation des services publics, correspondants ministériels pour l'amélioration des services rendus aux usagers, évaluation des politiques publiques, réforme du plan, relations avec le Médiateur de la République. 1995-1999

art 6 (suite)-10 : simplifications administratives, relations avec les usagers, démarches qualité. 1994-1999

art 11-13 : études d'impact, réformes budgétaires et comptables, juridictions de première instance, sécurité sanitaire. 1994-1998

art 14 : relations internationales. 1995-1998

métrage : 5

Commission pour les simplifications administratives (COISA) (1998-2003) puis Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA) (2003-2005)

Le décret du 21 février 2003 crée plusieurs services interministériels pour la réforme de l'État : la Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE), l'Agence pour le développement de l'administration électronique (ADAE) et la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA).

La DUSA est spécifiquement chargée de :

- coordonner la politique d'allègement des formalités administratives et concourir à la clarté et l'intelligibilité du langage administratif ; à ce titre, la DUSA assure le secrétariat de la Commission pour les simplifications administratives (COISA)
- proposer ou promouvoir les mesures et actions destinées à améliorer les relations des administrations avec les usagers et à accroître la qualité de l'accueil et du service rendu
- s'associer aux travaux menés pour améliorer la qualité de la réglementation.

Le décret du 10 avril 2003 nomme Monique Liebert-Champagne, conseiller d'État, déléguée aux usagers et aux simplifications administratives. Elle occupe cette fonction jusqu'à la suppression de la DUSA.

La DUSA est supprimée par décret du 30 décembre 2005, qui crée la Direction générale de la modernisation de l'État (DGME) au sein du ministère du Budget; des comptes publics et de la réforme de l'État. La DGME reprend l'ensemble des missions de la DUSA : promotion des actions destinées à mieux prendre en compte les attentes des usagers, à améliorer le service rendu et à évaluer la qualité de service, coordination des actions de simplification du droit et d'allègement des formalités administratives, participation aux travaux menés pour améliorer la qualité de la réglementation et la clarté du langage administratif.

20040259

art 1 : activités de la Commission pour la simplification des formalités incombant aux entreprises (COSIFORME) puis de la Commission pour la simplification des formalités (COSIFORM). 1983-1998.

art 2-4 : activités des comités de la COSIFORM. 1986-1999.

art 5 : simplifications administratives en région (classement par région). 1981-1997.

art 6-7 : activités du Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA). 1979-1998.

art 7 (suite)-29 : homologation de formulaires (classement par ministère et organisme). 1966-2002.

métrage : 10

20070069

art 1 : enregistrement des formulaires administratifs (registre). 1993-2004

métrage : 1

20070070

Dossiers de la Commission pour les simplifications administratives (COSA) et de la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA).

art 1 : minutiers chronologiques. 1999-2004

art 1 (suite) : création et fonctionnement du Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA). 1966-1974

art 1 (suite)-4 : création, fonctionnement et activités de la COSA. 1998-2002

art 5 : administration électronique. 2003

art 5 (suite)-11 : simplifications administratives et relations avec les administrés, lois d'habilitation pour la simplification du droit de juillet 2003 et décembre 2004. 1997-2004

art 11 (suite)-21 : formulaires administratifs et téléprocédures, enregistrement, mise en ligne sur internet. 1995-2003

art 21 (suite)-29 : innovation, démarches qualité et plans de modernisation, trophées de la qualité des services publics. 1997-2005

métrage : 10

Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat (DMGPSE) (2003-2005)

La Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat (DMGPSE) a été instituée par le décret du 21 février 2003 portant création de services interministériels pour la réforme de l'Etat. Elle a remplacé la Délégation interministérielle à la réforme de l'Etat (voir l'état des versements Administration et fonction publique).

Elle a exercé les missions suivantes :

- promouvoir la modernisation de la gestion publique et participer à la préparation et à la mise en oeuvre des mesures d'application de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- apporter son concours à l'adaptation de l'organisation de l'Etat à l'évolution de ses missions et à la décentralisation ;
- veiller à la cohérence des plans de réforme préparés par les ministères ;
- favoriser le développement de l'évaluation des politiques publiques.

La DMGPSE a été remplacée en 2005 par la Direction générale de la modernisation de l'Etat (décret du 30 décembre 2005 portant création d'une direction générale de la modernisation de l'Etat au ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie), puis par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) (décret du 30 octobre 2012 portant création du SGMAP, rattaché aux services du Premier ministre), et enfin par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) (décret du 22 novembre 2017).

20070094

Fonds pour la réforme de l'État.

art 1-3 : généralités : création, fonctionnement, contrôle par la Cour des Comptes et le Sénat. 1994-2004

art 3 (suite)-22 : section centrale, projets (classement par département ministériel). 1996-2004

art 22 (suite)-38 : section territoriale, projets (classement par département ministériel). 1995-2004

métrage : 13

20070099

Délégation interministérielle à la réforme de l'État (DIRE) (1998-2003) et Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE) (2003-2005).

art 1-3 : création et fonctionnement de la DIRE et de la DMGPSE, dossiers de François-Daniel Migeon, conseiller technique au Secrétariat d'État à la réforme de l'État. 1998-2005

art 3 (suite)-14 : commission de modernisation, comités interministériels pour la réforme de l'État (CIRE), hauts fonctionnaires chargés de la modernisation,

journées d'études et forums, réseau des modernisateurs, programmes pluriannuels de modernisation et projets d'action de l'État en région. 1997-2005

art 14 (suite)-32 : réforme des lois de finances (loi organique relative à la loi de finance - LOLF), gestion publique, subventions, programme accord (application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'État), gestion immobilière, code des marchés publics. 1995-2004

art 32 (suite)-42 : organisation administrative, relations des citoyens avec les administrations, simplifications administratives, démarches qualité, nouvelles technologies, environnement et développement durable. 1997-2005

art 43-49 : Union européenne, international et organisation de coopération et de développement économique (OCDE), comité PUMA (public management) ou comité de la gestion publique. 1994-2005

métrage : 16

20070097

Suivi de l'évolution des structures administratives (classement par département ministériel).

art 1 : dossiers transversaux, généralités. 1987-2003

art 2-3 : Premier ministre et fonction publique. 1995-2004

art 4-5 : Affaires étrangères. 1994-2004

art 5 (suite)-8 : Agriculture et pêche. 1996-2004

art 8 (suite)-9 : Aménagement du territoire. 1995-2003

art 9 (suite)-12 : Culture. 1995-2005

art 13-15 : Défense. 1993-2003

art 15 (suite)-18 : Économie, finances et industrie. 1995-2004

art 18 (suite)-20 : Éducation nationale et enseignement supérieur. 1995-2004

art 21-23 : Emploi, santé, solidarité et ville. 1994-2004

art 23 (suite)-25 : environnement. 1994-2004

art 25 (suite) 27 : Équipement et logement. 1995-2004

art 27 (suite)-32 : Intérieur. 1994-2004

art 32 (suite)-35 : Justice. 1994-2003

art 35 (suite) : Outre-mer. 1994-2003

art 36-37 : Recherche. 1996-2004

art 37 (suite)-38 : Sports et jeunesse. 1995-2005

art 38 (suite) : Tourisme. 1997-2002

art 38 (suite)-40 : Transports. 1996-2003

métrage : 13

Direction générale de la modernisation de l'État (DGME) (2005-2012)

La Direction générale de la modernisation de l'État (DGME), créée par décret du 30 décembre 2005 et relevant du ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, a pris la suite de nombreux autres organismes en charge de la Réforme de l'Etat en France. On citera en particulier ses prédécesseurs directs, le Commissariat à la réforme de l'État (CRE) (1995-1998), la Délégation interministérielle à la réforme de l'État (DIRE, 1998-2003) et la Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'État (DMGPSE, 2003-2005).

La DGME, qui a été remplacée en 2012 par le SGMAP, puis par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) en 2017, avait pour mission de coordonner les travaux d'amélioration de la qualité de l'action des administrations au profit des usagers, d'animer les travaux de modernisation de la gestion publique, de favoriser le développement de l'administration électronique et de coordonner et animer, en liaison avec les administrations de l'État, les actions de communication et de formation dans le domaine de la modernisation de l'État. Elle participait activement au développement de téléservices.

20190040

Dossiers de travail des directeurs généraux de la modernisation de l'Etat (DGME) puis des secrétaires généraux pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). 2003-2017

Art; 1-9 : Modernisation et évaluation de l'action publique. 2005-2017

Art. 9 suite-17 : Administration électronique et données ouvertes. 2004-2016

Art; 17 suite-22 : Simplifications administratives et relations avec le public. 2005-2017

Art. 22 suite-23 : Fonctionnement et relations extérieures. 2002-2016

Métrage : 8

Communicabilité : 25 ans (secret des délibérations du gouvernement) pour l'ensemble du versement, sauf art. 6, 10, 18, 19 et 22 : 50 ans (protection de la vie privée) et art. 12-13 : 50 ans (secret de la défense nationale et sûreté de l'Etat).

20190368

Dossiers de travail des directeurs généraux de la modernisation de l'Etat puis des secrétaires généraux pour la modernisation de l'action publique. 2003-2017

Art. 1-8 : Minutiers chronologiques. 2007-2017

Art. 8 suite-13 : Activités de direction et fonctionnement des structures. 2006-2017

Art. 13 suite-20 : Modernisation de l'action publique. 2003-2016

Métrage : 7

20160690

Livrables remis par des consultants dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). 2007-2010

Art. 1-6 : Aide au pilotage de la révision générale des politiques publiques. 2008-2009

Art. 6 suite-23: Propositions par ministère. 2007-2010

Art. 23 suite-25 : Administration territoriale de l'Etat. 2008-2009

Métrage : 8

20170362

Livrables remis par des consultants dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). 2008-2010

Art. 1-29 : Conduite de la Révision générale des politiques publiques. 2008-2009

Art. 30-58 : Propositions par ministère. 2008-2010

Volume : 1,17 Go

20180451

Département des audits de modernisation (DAM).

Livrables remis par des consultants dans le cadre des audits de modernisation. 2005-2007

Art. 1 : Bilan des audits de modernisation.

Art. 2-11 : Audits interministériels.

Art. 12-79 : Audits par ministère.

Volume : 279 Mo

20180452

Dossiers du Comité de suivi (CDS) de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). 2007-2011

Art. 1-27 : Phase 1, élaboration des scénarii (septembre 2007-juin 2008).

Art. 28-50 : Phase 2, mise en œuvre des mesures (octobre 2008-décembre 2011).

Volume : 162 Mo

20200034

Département des audits de modernisation. 2005-2007

Art. 1-3 : Audits de modernisation.

Métrage : 1

20200035

Mission des relations internationales. 2003-2009

Art. 1-4 : Relations européennes et internationales.

Métrage : 1

Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) (2012-2017)

Le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) a été créé par le décret du 30 octobre 2012.

Placé sous l'autorité du Premier ministre, il comprenait un service dit de coordination, la Direction interministérielle pour la modernisation de l'action publique (DIMAP qui prend la suite de la DGME), la Direction des systèmes d'information et de communication de l'État (DISIC, instituée par le décret du 21 février 2011), la mission Etalab chargée de faciliter la mise à disposition des données publiques, et une mission « synthèse et soutien ». Il avait autorité sur les services chargés de faciliter et de coordonner la mise à disposition des données publiques en vue de développer leur réutilisation et les travaux relatifs au fonctionnement des services déconcentrés de l'État.

Les attributions du SGMAP étaient ainsi définies : « il coordonne, favorise et soutient, au niveau interministériel, les travaux conduits par les administrations en vue d'évaluer et de moderniser l'action publique, afin d'améliorer le service rendu aux citoyens et aux usagers et de contribuer à la bonne gestion des deniers publics. Il veille à ce que les systèmes d'information et de communication concourent à améliorer la qualité, l'efficacité, l'efficience et la fiabilité du service rendu et à simplifier les relations entre les usagers et les administrations de l'État, et entre celles-ci et les autres autorités administratives. Il coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques. Il administre le portail unique interministériel destiné à rassembler et à mettre à disposition librement l'ensemble des informations publiques de l'État, de ses établissements publics et, si elles le souhaitent, des collectivités territoriales et des personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public. Il coordonne les travaux interministériels relatifs à l'amélioration du fonctionnement des services déconcentrés de l'État. Il veille à l'association des agents publics, des usagers et des partenaires de l'administration à l'ensemble de ces démarches. »

Son organisation a été remaniée par le décret du 21 septembre 2015 qui a remplacé les deux directions interministérielles existantes par la Direction interministérielle pour l'accompagnement des transformations publiques (DIAT) et la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) (qui comprenait désormais également la mission Etalab). Trois missions avaient en outre été instituées par l'arrêté du même jour, dénommées soutien et ressources, communication et CAPGouv, cette dernière ayant pour compétence l'accélération et la sécurisation de la mise en œuvre des dossiers structurant l'action gouvernementale.

Par décret du 20 novembre 2017, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) a été scindé en deux et remplacé par :

- la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), désormais rattachée au ministre de l'Action et des comptes publics à Bercy
- et la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), qui continue à être rattachée au Premier ministre

Par décret du 25 octobre 2019, la DINSIC est devenue la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Son rattachement au Premier ministre a été maintenu.

Versements aux Archives nationales

20190040

Dossiers de travail des directeurs généraux de la modernisation de l'Etat (DGME) puis des secrétaires généraux pour la modernisation de l'action publique (SGMAP). 2003-2017

Art; 1-9 : Modernisation et évaluation de l'action publique. 2005-2017

Art. 9 suite-17 : Administration électronique et données ouvertes. 2004-2016

Art; 17 suite-22 : Simplifications administratives et relations avec le public. 2005-2017

Art. 22 suite-23 : Fonctionnement et relations extérieures. 2002-2016

Métrage : 8

Communicabilité : 25 ans (secret des délibérations du gouvernement) pour l'ensemble du versement, sauf art. 6, 10, 18, 19 et 22 : 50 ans (protection de la vie privée) et art. 12-13 : 50 ans (secret de la défense nationale et sûreté de l'Etat).

20190368

Dossiers de travail des directeurs généraux de la modernisation de l'Etat puis des secrétaires généraux pour la modernisation de l'action publique. 2003-2017

Art. 1-8 : Minutiers chronologiques. 2007-2017

Art. 8 suite-13 : Activités de direction et fonctionnement des structures. 2006-2017

Art. 13 suite-20 : Modernisation de l'action publique. 2003-2016

Métrage : 7

COMITE CONSULTATIF POUR LA REVISION DE LA CONSTITUTION (COMITE OU COMMISSION VEDEL) (1992-1993)

Le Comité consultatif pour la révision de la Constitution, dit commission ou Comité Vedel, était un comité de réflexion institué le 2 décembre 1992 sous la présidence du juriste Georges Vedel et chargé de proposer des réformes institutionnelles pour la V^e République. Il a rendu le 15 février 1993 son rapport à François Mitterrand, président de la République.

Il a proposé d'instaurer un référendum d'initiative minoritaire qui aurait pu être déclenché par 1/5^e des parlementaires et 1/10^e des citoyens inscrits sur les listes électorales. Dans ce processus, deux nouveaux acteurs intervenaient, afin de limiter l'influence des lobbies et groupes de pression : le Parlement, qui aurait préalablement examiné le projet, et le Conseil constitutionnel, qui se serait prononcé sur la conformité de celui-ci à la Constitution.

19930224

Commission de réforme du mode de scrutin pour l'élection des députés (commission Vedel). juin 1992-février 1993

art 1 : dossiers de séance, études et rapport.

COMMISSION DE RENOVATION ET DE DEONTOLOGIE DE LA VIE PUBLIQUE (DITE « COMMISSION JOSPIN ») (2012)

La Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique est créée par décret le 16 juillet 2012. Elle est présidée par Lionel Jospin, ancien Premier ministre. Sa création avait été annoncée par François Hollande, président de la République, lors de son discours du 14 juillet 2012. La Commission compte 14 membres nommés de manière paritaire. Elle regroupe des personnalités issues du monde universitaire ou possédant une expérience forte du fonctionnement de l'Etat et de la vie publique comme Roselyne Bachelot, ancienne ministre, ou Olivier Schrameck, président de section au Conseil d'Etat.

La « Commission Jospin », comme elle est surnommée, reprend des sujets de réflexion de précédentes instances dont le Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions (« Commission Balladur ») de 2007, ou encore la Commission Vedel de 1992. En effet, comme le précise la lettre de mission de François Hollande à Lionel Jospin, la Commission a vocation à formuler des propositions de réformes sur différents thèmes :

- le déroulement de l'élection présidentielle : parrainage citoyen des candidats, modes de financement de la campagne, règles d'expression des candidats dans les médias ;
- les règles applicables aux élections législatives et sénatoriales : calendrier, insertion d'une part de proportionnelle ;
- le statut juridictionnel du chef de l'Etat ;
- la suppression de la Cour de justice de la République ;
- le non-cumul des mandats ;
- la prévention des conflits d'intérêts.

Le rapport de la Commission est remis au président de la République le 9 novembre 2012. Il regroupe 35 propositions de réforme concernant les thèmes abordés. Certaines mesures ont été mises en œuvre de manière effective. Les lois du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ont été promulguées. C'est également le cas de la loi organique et de la loi du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat de député, de sénateur ou de représentant au Parlement européen. A l'inverse, plusieurs mesures phares du rapport n'ont pour le moment pas été mises en œuvre, dont le statut pénal du chef de l'Etat.

A la suite de l'affaire Cahuzac, enfin, la loi organique et la loi du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique ont été promulguées. La Haute autorité pour la transparence de la vie publique qui est alors instaurée est chargée de vérifier les déclarations de patrimoine de certains élus, reprenant ainsi certaines propositions de la Commission Jospin.

20140513

Dossiers de la Commission de rénovation et de déontologie de la vie publique (dite « Commission Jospin »). 2012

Art. 1-4 : Préparation et remise du rapport.

Métrage : 1

COMMISSION INTERMINISTERIELLE CHARGÉE DE SUIVRE L'APPLICATION DES MESURES DE DECONCENTRATION (COMMISSION IEHLE) (1972- 1979)

Instituée par arrêté du 6 décembre 1972, cette Commission a pris la suite de la Commission interministérielle chargée de suivre l'application du décret du 13 novembre 1970 portant déconcentration en matière d'investissements publics qui avait été créée par arrêté du 13 novembre 1970 puis prolongée par arrêté du 17 mars 1971. Elle était présidée par Jean Iehle, conseiller-maître à la Cour des comptes.

La Commission a versé les archives de trois autres organismes de mission chargés des questions de déconcentration :

-le Groupe de travail chargé de la déconcentration et de l'unification des organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces protégés. Institué par arrêté du 23 octobre 1968 (modifié le 19 août 1969), ce groupe était également présidé par Jean Iehle.

-la Commission de développement des responsabilités locales (dite Commission Guichard). Par décision du Conseil des ministres du 26 novembre 1975 et par lettre du Président de la République datée du même jour, Olivier Guichard fut chargé de présider cette Commission dont les onze membres furent nommés par arrêté du 10 décembre 1975. Elle avait pour rôle d'élaborer "les grandes lignes d'une réforme générale progressive et différenciée des institutions locales". Ses travaux, qui durèrent de janvier à juin 1976, aboutirent à l'élaboration d'un rapport remis au président de la République le 22 octobre 1976 et publié en décembre 1976 par la Documentation française sous le titre *Vivre ensemble*.

-la Mission de développement des responsabilités locales (dite Mission Legras). Par lettres du Premier ministre des 30 novembre et 22 décembre 1976, Mme Legras, conseiller référendaire à la Cour des comptes, fut chargée de procéder à une étude approfondie des propositions de la Commission de développement des responsabilités locales, afin de préparer les décisions du Gouvernement sur les suites qu'il convenait de leur apporter.

19820219

art 1-5 : groupe de travail chargé de la déconcentration et de l'unification des organismes consultatifs en matière d'opérations immobilières, d'architecture et d'espaces protégés. 1968-1969

art 6-32 : application et développement de la déconcentration. 1970-1979

art 33-38 : délégations globales. 1973-1978

art 39-44 : financement. 1970-1979

art 45-57 : investissements publics. 1970-1979

art 58-61 : déconcentration en matière de gestion des personnels et crédits de fonctionnement. 1974-1976

art 62-66 : programmes d'action prioritaires. 1973-1978

art 67 : simplifications administratives. 1977-1980

art 68-72 : structures administratives. 1972-1973

métrage : 7

19820220

art 1-4 : structures administratives. 1973-1979

art 5-20 : subventions d'investissements et aides économiques. 1971-1978

art 21-33 : dossiers de séance. 1971-1978

métrage : 3

19830227

art 1 : création de la commission, programmes de travail, études, conclusions, propositions (correspondance). 1970-1979

art 2-5 : décentralisation, collectivités locales. normes techniques, contrôles financiers, développement des responsabilités locales (rapports, documents de travail). 1976-1978

art 6 : activités (correspondance, notes manuscrites).

métrage : 1

MISSION RELATIVE A L'ORGANISATION DES ADMINISTRATIONS CENTRALES (MODAC) (1983- 1989)

La MODAC, appelée aussi Mission De Baecque, du nom de son président Francis de Baecque, a été créée par décret du 20 juillet 1983. Elle était chargée d'examiner l'organisation des administrations centrales. Le rapporteur général était assisté de rapporteurs chargés respectivement de chacun des grands secteurs de l'administration. Ses conclusions ont été appliquées dans la réforme ou la suppression de plusieurs directions d'administration centrale. Elle a été supprimée par le décret du 19 décembre 1989.

19900205

art 1-4 : fonctionnement dont : minutiers, bilans, mise en place. 1983-1989
art 5-13 : études par ministère : préparation et rédaction des rapports, suivi des propositions. 1983-1989
art 14-15 : études par thème. 1985-1988

métrage : 5

19960312

art 1-2 : Travaux et propositions de la Mission relative à l'organisation des administrations centrales (MODAC) présidée par Francis de Baecque. 1983-1987
art 3-4 : Travaux de la Mission d'étude et de propositions sur l'allègement des structures des administrations centrales, dite mission Belin-Gisserot. 1986-1987.

MISSION SUR LES RESPONSABILITES ET L'ORGANISATION DE L'ÉTAT (MISSION PICQ) (1993- 1994)

La Mission sur les responsabilités et l'organisation de l'Etat fut instituée par lettre de mission du Premier ministre Edouard Balladur en date du 8 novembre 1993. Elle remit son rapport, intitulé "L'Etat en France. Servir une nation ouverte sur le monde", au Premier ministre en mai 1994.

Elle était présidée par Jean Picq, conseiller-maître à la Cour des comptes, et composée de :

Membres du comité :

Yves BARBE, directeur général adjoint des Automobiles Peugeot

Hubert BLANC, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel BON, directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi

Alain CARPENTIER, professeur à l'université Paris VI, chef du service de chirurgie cardio-vasculaire de l'hôpital Broussais

Marie-Claude OURY-GATELMAND, recteur de l'académie d'Orléans, décédée accidentellement le 6 avril 1994

Michel PINAULT, directeur des affaires juridiques et fiscales de l'UAP.

Membres associés :

Jean-Paul MARCHETTI, adjoint au directeur du budget

Didier MAUS, directeur de l'Institut international d'administration publique.

On comptait également 30 rapporteurs à temps partiel issus de 15 corps de l'Etat et constitués en huit équipes travaillant sur les grands domaines de responsabilités publiques : justice et sécurité ; cohésion sociale ; économie ; harmonie du territoire ; finances publiques ; défense des intérêts français dans le monde ; éducation, formation, culture ; gestion publique.

19960394

Réforme administrative : mission sur les responsabilités et l'organisation de l'État (mission Picq).

art 1 : travaux, propositions, rapport définitif. 1993-1994